

élu, pourvu qu'il soit chrétien et catholique." Deux conditions seulement sont exigées pour être élu Pape, savoir : Avoir été baptisé et être catholique.—Quoiqu'il soit nécessaire que le Pape élu reçoive la tonsure et tous les ordres qu'il n'a pas reçus, il n'est pas nécessaire qu'il soit créé cardinal. Ce n'est point au sacré collège de créer des cardinaux."

—ooo—

GUÉRISON DUE A LA BONNE STE.-ANNE.

Monsieur le Rédacteur.. Je dois un acte de reconnaissance à la Bonne Ste.-Anne. Je viens, par l'entremise de ses *Annales*, publication si précieuse et si intéressante pour le Catholique, m'acquitter de ce devoir.

Pendant onze ans, j'ai été attaquée d'une infirmité qui m'obligeait souvent à prendre le lit. Souvent, bien souvent, je ressentais ces attaques qui consistaient dans un état de grande faiblesse. Dans ma position de mère de famille, j'en éprouvais de graves soucis. J'ai consulté plusieurs médecins, suivi leurs prescriptions et leurs traitements, sans pouvoir obtenir le moindre soulagement. Au milieu de mes inquiétudes et chagrins, je me tournai vers la Bonne Ste. Anne, et m'engageai à la visiter dans son sanctuaire de Beaupré, aussitôt qu'Elle m'en donnerait les forces.

Au mois d'Aout 1877, un pèlerinage est organisé par le Clergé du diocèse de St. Hyacinthe. L'occasion était favorable. Je prie